

**DEPARTEMENT
DE L'ISERE****Arrondissement de
La Tour du Pin****Canton de
Bourgoin-Jallieu****Nombre de membres : 18****En exercice : 18****Présents : 13****Pouvoirs :** De FROMENTOUX Cyril à GIRARD
Sophie.**Absent(es) ou excusés :** CLOPET Sylvain,
FERRARRO Cindy, DOUCELIN Romain,
LAURENT Catherine, FROMENTOUX Cyril.**Pour : 13****Contre : 0****Abstention : 0****Objet****Commune d'Eclosé-Badinières
Tableau des effectifs****Républ****COMMUNE D'ECLOSE-BADINIÈRES****EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL****Délibération n° 24/01.15/01***Séance du 15 janvier 2024**Compte-rendu visible le 22 janvier 2024**Date de convocation le 10 janvier 2024**Nombre de conseillers municipaux en exercice
au jour de la séance : 18***Maire :** BERGER Alain**Secrétaire de séance :** JACOLIN Jocelyne**Membres présents :** BERGER Alain, PELLET
Valérie, BUTTIN Gérard, JACOLIN Jocelyne, JOLY
Bernard, GIRARD Sophie, BALLY Liliane, FERLET
Dominique, PRIEUR-DREVON Elise, GARNIER
Vincent, CUSIN Cécile, COUTURIER Alban,
MICHA Abigaël.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu l'une des innovations de la Loi n°2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la fonction publique, consiste en l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir les Lignes directrices de Gestion,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le Maire propose à l'assemblée,

D'adopter le tableau des emplois suivants au 1^{er} janvier 2024 :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Rédacteur	B	1	1 poste à 35.00h
Adjoint administratif	C	1	1 poste à 31.50h
Adjoint administratif	C	1	1 poste à 25.00h
Adjoint administratif		1	1 poste à 28.00h
TOTAL		4	

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
FILIERE TECHNIQUE			
Adjoints Techniques	C	5	5 postes à 35.00h
		1	1 poste à 30.50h
		1	1 poste à 23.00h
		1	1 poste à 20.00h
TOTAL		8	

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
FILIERE SOCIALE			
Agent spécialisé des écoles maternelles	C	1	1 poste à 35.00h
TOTAL		1	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2024,

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget 2024 de la collectivité, au chapitre 12.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Alain BERGER
Le Maire



Acte rendu exécutoire après envoi
en Sous-préfecture le 16/01/2024